



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Approvisionnement concernant le vaccin contre la grippe

Question écrite n° 34513

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés de réapprovisionnement concernant le vaccin contre la grippe. En effet, alors que la campagne de vaccination contre la grippe a commencé, certaines pharmacies sont déjà en rupture de stock et peinent à se réapprovisionner. De ce fait, les Français qui désirent se faire vacciner sont, dans leur grande majorité, dans l'impossibilité de le faire. Cette situation est particulièrement préoccupante pour les populations vulnérables et prioritaires. Enfin, ce vaccin est plus que jamais essentiel au vu de la situation sanitaire actuelle puisqu'il permettrait de limiter le nombre d'hospitalisations lié au virus de la grippe alors que les hôpitaux sont déjà engorgés par les patients malades de la covid-19. Aussi, il lui demande quelles actions il compte mettre en place pour pallier ces difficultés de réapprovisionnement.

Texte de la réponse

Le contexte particulier lié à la pandémie de la Covid-19 invite à être particulièrement vigilant sur la vaccination contre la grippe, car elle est un axe majeur de notre stratégie, d'autant plus que les populations à risque de forme sévère sont sensiblement les mêmes pour ces deux affections. La campagne de vaccination contre la grippe a été lancée le 13 octobre 2020, et son démarrage a été beaucoup plus rapide que les années précédentes. Le calendrier de livraison des doses de vaccins précommandés, augmenté de plus de 30% de doses par rapport à l'année précédente, a été resserré, permettant aux officines de ville de bénéficier de la totalité des vaccins commandés. Un suivi territorial des délivrances réalisées par les officines a été mis en place en lien avec l'Ordre national des pharmaciens afin de suivre la situation et améliorer la répartition des livraisons sur le territoire national lorsque cela était nécessaire. Tenant compte de ce contexte exceptionnel, l'Etat s'est doté pour la première fois d'un stock de plus de 2 millions de doses de vaccins antigrippaux. Les premières doses de vaccins disponibles du stock de l'Etat étaient destinées aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ne disposant pas de pharmacie à usage intérieur, ayant des besoins complémentaires pour achever la vaccination de leurs résidents, et pour augmenter la couverture vaccinale des professionnels à leur contact. Par la suite, les professionnels des établissements de santé ont été priorisés. Enfin, les livraisons complémentaires en pharmacie d'officine ont permis de renforcer la couverture vaccinale des personnes cibles. L'adoption de tous les gestes barrières et le respect des recommandations sur le port du masque pour prévenir la Covid-19 restent de rigueur pour l'ensemble de la population car ils permettent de prévenir également la propagation du virus de la grippe.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34513

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2020](#), page 8600

Réponse publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4423